

Monsieur
Paul A. FRANK
Chemin de Tré-la-Villa 24
1236 CARTIGNY

EDD/MMO

Genève, le 23 octobre 2018

Votre courriers du 22 août 2018 et du 23 août dernier à M. Hochstrasser

Cher Monsieur,

Je me réfère à votre lettre du 23 août dernier à M. Hochstrasser de la société skyguide et du 22 août en réponse à mon courrier du 17 août 2018.


Vous mentionnez la survenance, le 19 août dernier, d'un deuxième survol au-dessus de votre commune, semblable à celui du 22 juillet dernier, à la différence près qu'il s'agissait cette fois d'un petit aéronef bimoteur à réaction dont les moteurs sont situés sur les flancs arrière du fuselage.

Nous comprenons que ces occurrences vous aient dérangé, mais comme précédemment indiqué, ces avions n'ont pas volé dans une portion de l'espace aérien interdite au trafic aérien.

Cela étant, conscient que nos propos ne répondent pas entièrement à vos préoccupations, nous vous invitons à nous rencontrer afin de pouvoir échanger de manière plus approfondie sur la question. À cette fin, je vous invite à prendre rendez-vous à votre meilleure convenance auprès de mon secrétariat au 022 717 74 61 ou m'appeler dès la semaine prochaine au 022 717 74 55.

Je précise que la gestion des plaintes liées aux nuisances générées par les aéronefs en provenance ou à destination de l'aéroport de Genève est du ressort de Genève Aéroport, qui se coordonne notamment avec skyguide en ce qui concerne les trajectoires, comme vous l'a écrit M. Hochstrasser le 18 septembre dernier.

En espérant vous avoir apporté des éclaircissements utiles, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure.

Marc MOUNIER

Chef Environnement
et Développement durable